Envoyé en préfecture le 26/01/2026
Reçu en préfecture le 26/01/2026
Publié le
ID : 056-200067569-20260126-CM_140126_08-DE

CARENTOIR

Commune *: Carentoir*
Département *: Morbihan*
Arrondissement *: Vannes*

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 14 janvier 2026

L'an deux mille vingt-six, le quatorze janvier à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil municipal de la Commune de CARENTOIR, dûment convoqué, s'est réuni salle du conseil en séance ordinaire, sous la présidence de monsieur David NAËL, Maire.

Nombre de conseillers en exercice	27	
Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance	22	Date de la convocation
Nombre de votants de la présente délibération	25	09 janvier 2026
Délibération	**N° D08 – 14.01.2026**	

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance				**22**
BAGOT Anthony	**BECEL** Marcel	**BOUDARD** Claudia	**BOULEAU** Jeanine	**CHEVAL** Emmanuelle
COLAS Anthony	**GAPIHAN** Marylène	**GASCARD** Fabrice	**GICQUEL** Mickaël	**GUÉMENÉ** Claudia
HERVÉ Rolland	**LEBLANC Odile**	**LORIOT** Viviane	**MAUVOISIN** Loïc	**MORIN** Stéphanie
NAËL David	**PRINCELLE** Chantal	**RÉMINIAC** Elodie	**RIALAIN** Anthony	**ROBERT** Joseph
TARLET Raphaël	**TRUFLEY** Jacqueline			

Nombre de conseillers excusés donnant pouvoir		**2**
BAYON Serge	**AYANT DONNE POUVOIR À**	**PRINCELLE** Chantal
PAYEN Laëtitia	**AYANT DONNE POUVOIR JUSQU'A SON ARRIVÉE À**	**NAËL** David

Nombre de conseillers excusés sans pouvoir		**2**
CHIÈZE Béatrice	**PINCEPOCHE** Nathalie	

Nombre de conseillers arrivés en cours de séance		**1**
GICQUEL-MOUSSET Chrystelle	**Arrivée à 19h46**	**Votant elle-même à compter du point ci (délibération D4)**

Secrétaire(s) de séance	**Claudia BOUDARD**	**Élodie RÉMINIAC**
Ouverture de séance	**19H30**	

OBJET: CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (Ctg) – OUST À BROCÉLIANDE COMMUNAUTÉ – CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES

Vu *le code général des collectivités territoriales,*
Vu *la circulaire Cnaf n°2020-01 du 16 janvier 2020 relative au déploiement des Conventions territoriales globales (Ctg) et des nouvelles modalités de financement en remplacement des Contrats enfance jeunesse (Cej) ;*
Vu la réunion du Comité de pilotage pour la Convention territoriale globale du 04 décembre 2025 ;

Considérant que la communauté de l'Oust à Brocéliande et l'ensemble des communes de la communauté de communes d'OBC se sont engagés dans une démarche Convention territoriale globale pour la période 2021-2025 ;

Considérant que la présente Convention territoriale globale arrivant à échéance au 31 décembre 2025, il convient de renouveler le projet social de territoire pour la période 2026-2030 ;

Considérant que la Convention territoriale globale est une démarche stratégique partenariale qui a pour objectif d'élaborer le projet de territoire pour le maintien et le développement des services aux familles, et la mise en place de toute action favorable aux allocataires dans leur ensemble ;

Considérant qu'elle s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires concernés pour définir les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté ;

Considérant que, véritable démarche d'investissement social et territorial, la Convention territoriale globale favorise ainsi le développement et l'adaptation des équipements et services aux familles, l'accès aux droits et l'optimisation des interventions des différents acteurs ;

Considérant que la Convention territoriale globale peut couvrir, en fonction des résultats du diagnostic, les domaines d'intervention suivants : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, accès aux droits et aux services, animation de la vie sociale, logement, handicap, accompagnement social ;

Envoyé en préfecture le 26/01/2026
Reçu en préfecture le 26/01/2026
Publié le
ID : 056-200067569-20260126-CM_140126_08-DE

Considérant que dans le cadre de la Convention territoriale globale, la Caisse d'allocations familiales (Caf) mobilise différents leviers de financements :

- Les prestations de services ordinaires et le bonus territoire « Convention territoriale globale » qui participent au financement de fonctionnement des équipements et services à destination des familles,
- Le co-financement des dépenses d'ingénierie et des fonctions de coopération sur le territoire, nécessaire à la mise en œuvre et au suivi du plan d'action de la Convention territoriale globale.

Considérant que les prestations de services ainsi que le bonus territoire « Convention territoriale globale » sont formalisés dans le cadre d'une Convention d'objectif et de financement (Cof) signée entre la Caf et le gestionnaire ;

Considérant que la signature de la Convention territoriale globale par l'EPCI et l'ensemble des communes ou la délibération de l'ensemble des collectivités pour acter l'engagement à la signature de la Convention territoriale globale est une condition règlementaire au maintien des financements et à la signature des conventions d'objectif et de financement;

Considérant enfin, que pour permettre d'enclencher le renouvellement des Conventions d'objectif et de financement au 1er janvier 2026 et minimiser les délais de versement des acomptes de subventions associés à l'exercice 2026 et au vu des éléments exposés ci-dessus,

Après en avoir délibéré,

➔ **Le Conseil municipal**, à l'unanimité par 25 voix pour :

- **Autorise** l'engagement de la Commune de CARENTOIR dans la démarche de Convention territoriale globale (Ctg) pour la période du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2030 ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la Convention territoriale globale (Ctg) avec la Caisse d'allocations familiales (Caf), la Communauté de communes de l'OUST À BROCÉLIANDE COMMUNAUTÉ ainsi que les autres communes du ressort de l'EPCI de rattachement et à prendre toutes les mesures relatives à la mise en œuvre de cette convention.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
David ***NAËL***

MAIRIE DE CARENTOIR (56) Morbihan

Les secrétaires de séance,
Claudia ***BOUDARD*** & Élodie ***RÉMINIAC***